

Référentiel de formation initiale et continue à la laïcité et aux valeurs de la République

Ce document est le fruit d'un travail conjoint mené en 2022 par un groupe comprenant des représentants du réseau des INSPE, de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la direction générale des ressources humaines et de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, ainsi que des membres du conseil des sages de la laïcité et des référents académiques valeurs de la République.

Ce document est destiné aux pilotes de la formation initiale, continuée et continue des personnels enseignants et d'éducation, ainsi qu'aux formateurs exerçant dans les INSPE et dans les écoles académiques de la formation continue. Il a vocation à permettre une harmonisation des pratiques de formation et des attendus de maîtrise des compétences, prioritairement en fin de formation initiale et en début de formation continue.

Il articule les compétences listées dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) et les objectifs et contenus de formation listés dans l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République.

Préambule

Dans le cadre de la **formation en master MEEF**, les étudiants développent des compétences liées à la laïcité, aux valeurs de la République et à leur transmission. Devenus professeurs ou conseillers principaux d'éducation (CPE), ils continuent à développer ces compétences **tout au long de leur carrière**.

L'étudiant en master MEEF, le professeur ou le CPE doit être à même de comprendre les finalités, les valeurs et les principes fondateurs du service public d'éducation ; il connaît les droits (dont la protection fonctionnelle) et obligations des fonctionnaires, la déontologie des **agents du service public de l'éducation nationale**. En vertu de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses ou politiques.

Conscient des attentes institutionnelles liées à sa fonction, le professeur ou le CPE connaît le fonctionnement du système éducatif, de l'école et de l'établissement scolaire et exerce la profession telle qu'elle est définie par les **textes de référence**. Il se fonde sur des **données objectives** (résultats d'évaluation, enquêtes, statistiques) et sur **l'état actuel de la recherche** pour orienter son action et ajuster ses pratiques professionnelles.

Praticien réflexif, le professeur ou le CPE entretient un rapport critique et autonome avec son travail et s'inscrit dans une dynamique de développement professionnel continu. Il actualise régulièrement ses savoirs et interroge ses pratiques. En coopérant avec les membres de son équipe ou d'un collectif plus large, il les fait évoluer au bénéfice du renforcement de la qualité de son action et de son impact sur les élèves. Accompagné par un tiers (tuteur, inspecteur, formateur, référent RH) ou de sa propre initiative, il est acteur de son parcours de formation tout au long de sa carrière.

Impliqué, mesuré en toutes circonstances, il fait preuve de compétences relationnelles marquées et adaptées à sa **posture professionnelle**. Capable d'analyser et de réguler les réactions spontanées de ses élèves, il adopte une juste distance avec eux, tout en faisant constamment preuve d'écoute et d'empathie à leur égard. Il développe sa capacité à gérer les conflits, à communiquer sereinement, de manière respectueuse et à s'adapter à des situations imprévisibles et complexes, en construisant les réponses adéquates. Ouvert, il est réactif aux besoins d'évolution du cadre dans lequel s'inscrit son action le cas échéant.

La formation universitaire adossée à la recherche¹ doit permettre de consolider les compétences intellectuelles, l'attitude réflexive et l'apport pluridisciplinaire nécessaires à l'adoption d'une posture laïque. La liberté pédagogique inscrite dans le code de l'éducation s'exprime dans la pluralité des approches de l'enseignement de la laïcité et de ses méthodes, sans remise en cause ni du principe de laïcité ni de ses modalités d'application. Elle permet également de tenir compte de la diversité des territoires et de l'hétérogénéité des publics scolaires afin de pouvoir assurer la transmission du principe de laïcité à tous les élèves avec pertinence et efficacité.

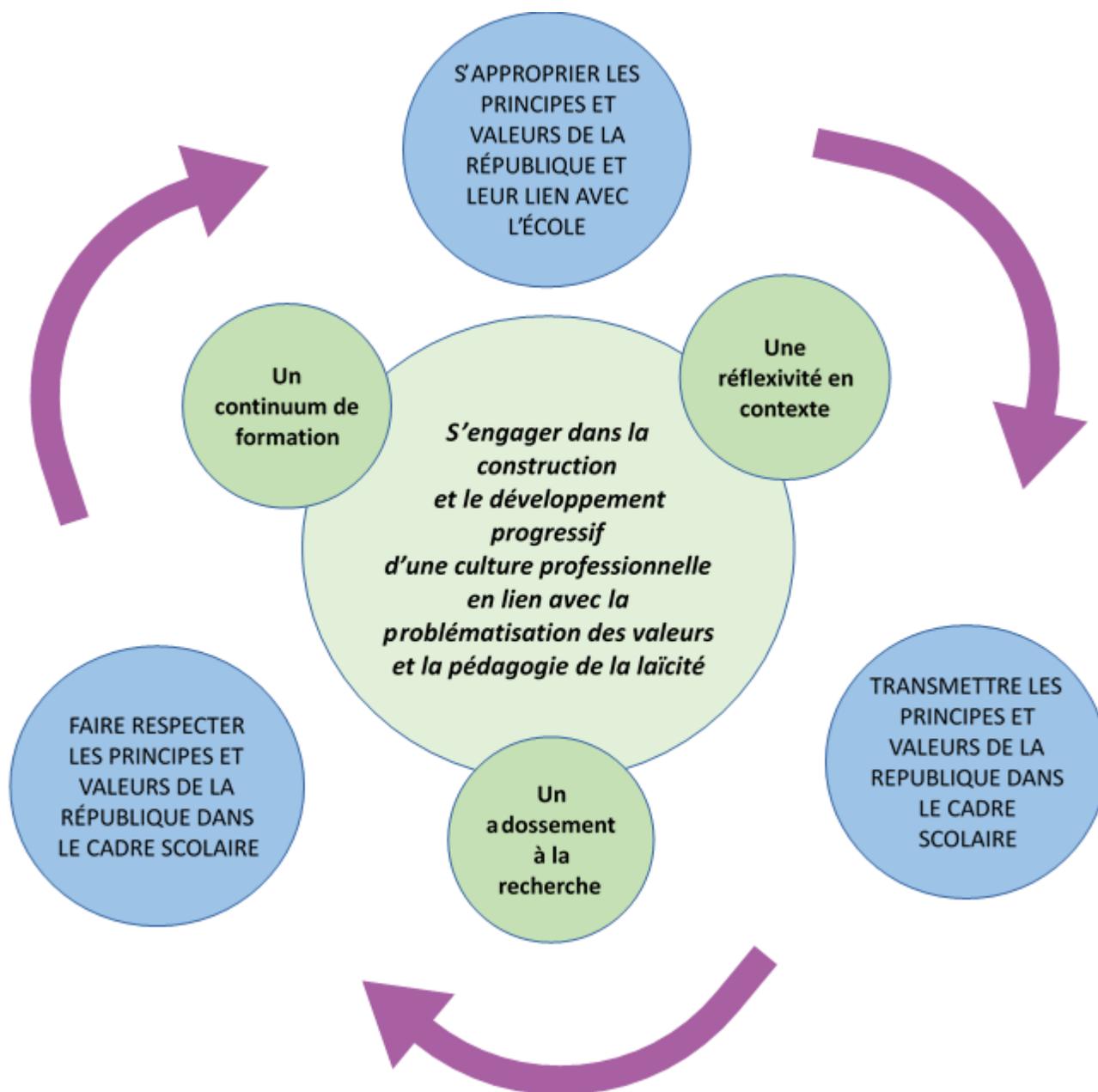
L'acquisition de **compétences** est au cœur du processus de formation et se déroule dans le cadre d'un continuum. Une compétence est un ensemble intégré et fonctionnel de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, qui permet de faire face à une situation complexe, de construire une réponse adaptée sans la puiser nécessairement dans un répertoire de réponses préprogrammées. Il s'agit également de favoriser la construction des savoirs à partir de questionnements adaptés, en lien avec un contexte et une pratique.

La formation et les modalités d'évaluation s'appuient sur des **cas pratiques**.

Les compétences développées à l'issue de la formation doivent ainsi permettre aux futurs enseignants ou CPE de s'inscrire dans une posture dynamique de projection sur le terrain et de réflexivité. Cette formation s'inscrit dans une double visée d'insertion des élèves au microcosme scolaire et au macrocosme de la société dans laquelle les futurs citoyens vont devoir trouver leur place, assumer leurs devoirs et jouir de leurs droits.

¹ Loi de 2013, arrêté de master de 2014.

Un projet de formation adossé à des compétences, des connaissances et à une culture



1. S'approprier les principes et les valeurs de la République et leur lien avec l'École

Compétences professionnelles prioritaires de référence (arrêté du 1^{er} juillet 2013)

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
 CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
 CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Objectifs et contenus de formation (arrêté du 16 juillet 2021)

- ✓ Connaître les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République et leur caractère universel. Comprendre en quoi la France est une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Connaître les symboles de la République et leur signification.
- ✓ Connaître le principe de laïcité et ses dimensions historiques, philosophiques et juridiques, et les contextes de son application.
- ✓ Connaître ce que sont les faits religieux. Savoir que l'École forme les élèves à l'approche laïque des faits religieux dans l'enseignement.
- ✓ Connaître le rôle de l'École dans la construction du principe de laïcité en France, ses principales étapes et son organisation. Connaître les grands principes qui régissent le cadre juridique de la laïcité à l'École.
- ✓ Comprendre les finalités, les valeurs et les principes fondateurs du service public de l'éducation. Connaître le fonctionnement de l'école et de l'établissement scolaire en lien avec les valeurs de la République.
- ✓ Connaître les droits (dont la protection fonctionnelle) et obligations des fonctionnaires, la déontologie professionnelle des agents du service public, en particulier de ceux de l'éducation nationale.

Descriptif des compétences visées	Niveau de maîtrise attendu
<p>Maîtriser l'ensemble des connaissances citées et les problématiques associées pour être capable de mettre ces éléments en perspective :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre la dimension juridique du principe de laïcité, son ancrage historique, philosophique et sociologique. • Être capable d'articuler cet héritage à des problématiques actuelles. • Mobiliser avec pertinence et habileté ses connaissances en articulant le domaine juridique (principe), la déontologie, l'éthique professionnelle et la pédagogie. • Être capable d'articuler l'appropriation des valeurs de la République aux apports disciplinaires. • Acquérir des connaissances sur les faits religieux. • Analyser et problématiser les textes de référence pour en comprendre le sens. • S'appuyer sur les acquis de la recherche pour s'inscrire dans une approche scientifique de la question. • Savoir expliquer l'ensemble de ces principes de manière simple, claire et cohérente. 	<p>Niveau 0 Les connaissances relatives à la laïcité et aux valeurs de la République sont limitées, erronées et erratiques. L'étudiant a des difficultés à se représenter les enjeux sociaux, sociétaux et éducatifs de cette question ainsi que son articulation avec les différentes composantes constitutives du métier d'enseignant. Les liens avec la didactique disciplinaire ne sont pas identifiés.</p> <p>Niveau 1 Des connaissances sont présentes mais restent partielles ou incomplètes et encore difficilement articulées entre elles. Quelques enjeux sont identifiés, les liens avec certaines dimensions de la pratique professionnelle sont appréhendés mais un accompagnement est encore nécessaire pour mieux en comprendre le caractère systémique.</p> <p>Niveau 2 Le corpus de connaissances nécessaires à la compréhension des principes et valeurs de la République est maîtrisé et articulé aux dimensions sociétales, institutionnelles et didactiques. Il articule l'ensemble de ses dimensions au cadre déontologique et éthique du métier d'enseignant et de CPE.</p> <p>L'étudiant est en capacité d'expliquer et de faire comprendre à ses élèves, en fonction de leur niveau, le principe de laïcité, et ses liens avec les valeurs républicaines.</p> <p>➔ Niveau de maîtrise attendu à l'issue de la formation initiale</p> <p>Niveau 3 Les connaissances sont consolidées et actualisées par la participation à des actions de formation continue. Le professionnel en exercice approfondit sa connaissance de la manière dont les disciplines qu'il enseigne contribuent aux valeurs de la République.</p>

2. Transmettre les principes et les valeurs de la République dans le cadre scolaire

Compétences professionnelles prioritaires de référence (arrêté du 1^{er} juillet 2013)

CC1. Faire partager les valeurs de la République - CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques - CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative - CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
 P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique - P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
 P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Objectifs et contenus de formation (arrêté du 16 juillet 2021)

- ✓ *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique au regard de la transmission des principes et valeurs de la République.*
- ✓ *Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques sur la transmission des valeurs de la République par un contact suivi avec les apports de la recherche.*
- ✓ *Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter.*
- ✓ *Promouvoir le principe d'égalité auprès des élèves et entre les élèves, dans le respect d'autrui.*
- ✓ *Connaître et mobiliser l'ensemble des dispositifs transversaux relatifs à l'éducation à la citoyenneté.*
- ✓ *Éduquer à la citoyenneté numérique : former les élèves à une culture numérique respectueuse des valeurs républicaines et démocratiques, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux (prévention du complotisme, du cyber-harcèlement, des fake-news...); leur apprendre aussi à s'en protéger.*
- ✓ *Contribuer à faire vivre les principes et valeurs de la République et le respect d'autrui au sein de la communauté éducative, en promouvant l'engagement des élèves et leur participation à la vie de l'école ou de l'établissement, et en prenant appui sur le calendrier des actions éducatives (journée de la laïcité, journée internationale des droits des femmes, semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme...)*
- ✓ *Utiliser toutes les situations, tous les temps éducatifs et tous les espaces de la vie à l'École pour promouvoir et exercer les principes et valeurs de la République.*

Descriptif des compétences visées	Niveaux de maîtrise attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une approche réflexive permanente sur la posture laïque de l'enseignant. • Adopter un positionnement éthique et déontologique conforme aux exigences et finalités du service public d'éducation. • Adopter un positionnement professionnel favorisant l'autonomie intellectuelle des élèves et leur culture de l'engagement. • Développer l'esprit critique des élèves dans le cadre de l'EMI en distinguant, dans des situations d'expérimentation, le fait et son interprétation, le savoir et l'opinion, et en dégagant les critères de l'objectivité. • Faire comprendre que l'enseignement laïque amène à distinguer les savoirs et les croyances, le culte et la culture, la liberté critique et le respect des personnes et des croyances • Permettre aux élèves de s'exprimer sur les principes et les valeurs de la République, dans le cadre d'un débat argumenté ou d'une discussion réglée, en référence à l'éthique de la discussion. • S'appuyer sur les acquis de la recherche pour s'inscrire dans une approche scientifique de la question. • Construire et mettre en œuvre des situations d'apprentissage (séquence, séance...) favorisant la coopération et la mutualisation. • Comprendre, au sein des différents enseignements et des différentes disciplines, l'importance de la lutte contre les discriminations • Être capable d'aborder avec des élèves les questions en lien avec les faits religieux. 	<p>Niveau 0 Les différents cadres d'action permettant de développer une action pédagogique et éducative sur la laïcité et les valeurs de la République sont partiellement identifiés et difficilement mobilisés dans l'exercice du métier. La posture requise est inadéquate et les capacités attendues ne sont pas construites.</p> <p>Niveau 1 Le cadre pédagogique et didactique est mobilisé mais l'étudiant ne parvient pas de manière autonome et récurrente à concevoir et réguler des dispositifs et modalités de travail adaptés aux enjeux de transmission de la laïcité et des valeurs de la République. Il engage une première démarche de réflexivité lui permettant seulement d'envisager des ajustements « techniques » à son enseignement.</p> <p>Niveau 2 Les compétences sont maîtrisées à un niveau suffisant pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés aux enjeux de la laïcité et des valeurs de la République. L'étudiant explicite ses choix didactiques et éthiques et est en capacité de réguler ses actions par une réflexivité « contextuelle » où sont envisagées des pratiques alternatives et adaptées aux besoins des élèves.</p> <p>➔ Niveau attendu à l'issue de la formation initiale</p> <p>Niveau 3 Le professionnel en exercice fait vivre les valeurs de la République à travers ses pratiques didactiques et pédagogiques, en tenant compte de la diversité des situations. Les compétences sont mises à profit au bénéfice de l'établissement et des élèves dans un cadre pluridisciplinaire et pluri-professionnel, notamment au sein des instances relatives à la vie citoyenne (CVC, CVL, CESCE, conseils d'élèves).</p>

3. Faire respecter les principes et valeurs de la République dans le cadre scolaire

Compétences professionnelles prioritaires de référence (arrêté du 1^{er} juillet 2013)

CC1. Faire partager les valeurs de la République - CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
 CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
 CC10. Coopérer au sein d'une équipe - CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative - CC12. Coopérer avec les parents d'élèves - CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
 CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Objectifs et contenus de formation (arrêté du 16 juillet 2021)

- ✓ Savoir appréhender les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et valeurs de la République, et apprendre à y réagir.
- ✓ Connaître les procédures de signalement, y compris en cas de risque de radicalisation, notamment en lien avec les équipes académiques « valeurs de la République ».
- ✓ Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence, contre le harcèlement et les haines en ligne.
- ✓ Partager avec les parents d'élèves les principes et valeurs de la République.
- ✓ S'assurer que tout intervenant dans le cadre scolaire respecte les principes et valeurs de la République.

Descriptif des compétences visées	Niveau de maîtrise attendu
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une approche réflexive permanente sur la posture laïque de l'enseignant, notamment dans toutes les situations de contestation de ces principes. • Mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité, des valeurs et de lutte contre toute forme de discrimination. • Mettre en œuvre une situation d'apprentissage liée aux faits religieux. • Analyser les situations rencontrées pour identifier des principes d'action dans la classe, l'école ou l'établissement. • Poursuivre la dynamique de recherche pour une approche scientifique de la question. • Identifier les ressources à mobiliser et les interlocuteurs (CPE, chef d'établissement, IEN, IA-IPR, EAVR) pour trouver des solutions face à des situations complexes. • Être capable d'apporter une solution éclairée aux situations complexes rencontrées, conforme au Droit et mobilisant le dialogue, en accord avec un positionnement éthique et déontologique. 	<p>Niveau 0 Face aux situations engageant le respect de la laïcité et des valeurs de la République, l'étudiant ne se représente pas les cadres d'action à mobiliser. Il n'identifie que très partiellement la diversité des ressources à disposition. Les principaux éléments éthiques et déontologiques sont insuffisamment intégrés dans l'action et/ou dans la réflexion sur cette action.</p> <p>Niveau 1 L'étudiant se représente la dimension déontologique et éthique des situations professionnelles rencontrées. Il connaît les ressources mais ne peut les mobiliser sans accompagnement. Il applique les cadres d'action fixés mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière durable, des choix pertinents dans ces situations professionnelles.</p> <p>Il engage une première démarche de réflexivité lui permettant seulement d'envisager des ajustements d'ordre « techniques » à son action professionnelle.</p> <p>Niveau 2 L'étudiant mobilise la diversité des ressources de manière pertinente et adaptée aux situations rencontrées. Il inscrit sa réflexion dans un cadre collectif d'action au sein de l'école et de l'EPL et dans le cadre des dispositifs institutionnels existants.</p> <p>➔ Niveau attendu à l'issue de la formation initiale</p> <p>Niveau 3 Le professionnel en exercice fait preuve d'une réflexivité critique où l'analyse de la pratique est reliée à des enjeux professionnels plus larges et d'ordre éthique. Il sait adapter ses pratiques au regard des différents contextes d'exercice de ses missions. Il sait mobiliser en autonomie les ressources et acteurs pertinents pour agir en prévention. Il associe utilement les parents aux enjeux relatifs aux valeurs. Il actualise ses connaissances et compétences afin de pouvoir remédier aux situations inédites.</p>